

Article 43 du Règlement

Que la Chambre s'oppose à toute tentative du gouvernement libéral d'abandonner les intérêts des Canadiens en affaiblissant l'AEIE.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LES PAGES PERDUES DU DISCOURS PRONONCÉ PAR LE MINISTRE
À UN DINER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, hier soir, à Toronto, le ministre des Finances (M. MacEachen) a prononcé une allocution, d'une voix hésitante, à l'occasion d'un dîner-bénéfice du parti libéral. La consternation s'est répandue dans l'assemblée lorsqu'au moment où il allait aborder la partie de son discours portant sur les solutions à nos problèmes économiques, il s'est aperçu que ces pages manquaient. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le gouvernement lance un concours national dans le cadre duquel tous les Canadiens seraient invités à remplacer les dernières pages du discours du ministre. Les troisième et deuxième prix incluraient un voyage à Versailles ou la nomination libérale dans le comté de Leeds-Grenville et le grand prix, la chance d'être le prochain ministre des Finances libéral du Canada.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Le député de Bow River.

L'IMPOSITION DES AVANTAGES MÉDICAUX DES EMPLOYÉS—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, dans le budget du 12 novembre dernier, on a inclus, aux fins de l'impôt sur le revenu des employés, les assurances-maladie et les assurances dentaires—bien que celles-ci soient payées par les employeurs—sous prétexte que ces nouvelles recettes permettraient de réduire les niveaux de l'impôt sur le revenu à l'avantage général de l'ensemble des Canadiens. L'Association dentaire canadienne a fait valoir auprès du ministre des Finances (M. MacEachen) que ses déclarations n'étaient pas valables et que l'imposition des avantages payés par les employeurs pour le compte des employés était une initiative foncièrement mauvaise et peu logique. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député d'Assiniboia (M. Gustafson):

Que la Chambre déplore le prélèvement de cet impôt insidieux qui prive les nécessiteux des soins dentaires et médicaux; et qu'elle exhorte le ministre à retirer en entier le budget du 12 novembre dernier qui recèle maintes inexactitudes et injustices.

Quand le ministre compte-t-il enfin cesser de saigner les pauvres et les démunis?

Madame le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord!

Des voix: Non!

LA PEINE CAPITALE

ON DEMANDE DE PRENDRE OCCASION DU CAS DE DONALD
MARSHALL POUR RÉFLÉCHIR SUR LA QUESTION—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, moi aussi j'ai une motion à proposer en vertu de l'article 43 du Règlement. A deux reprises cette semaine, le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) s'est levé à la Chambre pour défendre Donald Marshall qui, en 1971, a été condamné pour meurtre en Nouvelle-Écosse. Faisant allusion à des rapports selon lesquels une autre personne aurait admis avoir commis ce crime, le député a demandé au ministre de la Justice (M. Chrétien): «Si une injustice a été commise, prendra-t-il des mesures pour qu'elle soit corrigée?» Madame le Président, étant donné que, il y a un an, le même député a exprimé l'opinion de la majorité de ses collègues conservateurs sur la question de la peine capitale quand il a dit: «Je suis en faveur du rétablissement de la peine capitale», je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que la Chambre prie le député de Halifax-Ouest et les collègues de son parti qui partagent son opinion à réfléchir à leur position sur la peine capitale et à se demander où serait M. Marshall aujourd'hui si l'opinion publique en faveur de la pendaison avait prévalu lorsque M. Marshall a été condamné en 1971.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

ON DEMANDE LA SUPPRESSION DU PROGRAMME—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, je prends la parole au sujet du ralentissement limité ou de la prétendue mise à jour du Programme énergétique national. La population comptait sur un allègement appréciable, mais elle n'a obtenu que bien peu de chose. Le Canada perd seize millions de dollars par jour à cause des importations de pétrole brut, tandis que le gouvernement et le ministre jonglent maladroitement avec les leviers du socialisme. Je propose donc, appuyé par le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight):

Que le premier ministre intervienne personnellement dans le domaine énergétique et ordonne la suppression totale de ce programme destructeur qui a entraîné la perte d'emplois, qui mine la confiance des investisseurs dans l'industrie du pétrole et du gaz au Canada en majorant inutilement les prix canadiens du gaz et du pétrole, ce qui provoque de vives souffrances parmi les Canadiens.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?